



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 3 mars 2026 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Pépin, maire
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 1
Monsieur Dominic Beaudoin, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Madame Brigitte Bourgeois, conseillère siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5
Madame Cathy Maheux, conseillère siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur François Pépin.

Sont également présentes :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.
Madame Myriam Landry, adjointe administrative.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2026
4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. COMITÉS ET MRC
 - 6.1 MRC
 - 6.2 Fête des Bénévoles et nouveaux arrivants
 - 6.3 Comité des Loisirs
7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 7.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 7.2 Adoption du règlement de tarification
 - 7.3 Formation- gestion contractuelle PL 79
 - 7.4 Mandat pour refonte et modernisation du site WEB municipal
 - 7.5 Autorisation de paiement - Tremblay Bois Avocats inc.
 - 7.6 Age d'Or - aide financière
 - 7.7 Délégation d'accès et d'autorité pour utiliser RE Web – Relevé d'emploi Web
 - 7.8 Signataires des chèques
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
9. RÉSEAU ROUTIER
10. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
 - 10.2 Affichage du poste inspecteur municipal adjoint



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

- 10.3 Renouvellement du service Flygtcloud - postes de pompage assainissement des eaux usées
- 10.4 Achat de quatre compteurs d'eau

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME ET BÂTIMENT

- 12.1 Nombre de permis en février 2026
- 12.2 Autorisation pour la signature des servitudes nécessaires aux travaux d'aqueduc, d'égout et pluvial
- 12.3 Formation de deux membres du comité consultatif d'urbanisme
- 12.4 Avis de Motion du règlement 2026-05 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité
- 12.5 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 2026-05 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 12.6 Avis de Motion modifiant le règlement de zonage numéro 2011-159
- 12.7 Dépôt et adoption du projet de règlement # 2026-06 modifiant le règlement de zonage # 2011-159
- 12.8 Avis de Motion modifiant le règlement de lotissement numéro 2011-160
- 12.9 Dépôt et adoption du projet de règlement # 2026-07 modifiant le règlement de lotissement # 2011-160

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Entente de l'Association du Hockey Mineur de Bécancour
- 13.2 Mandat à Techni-Consultant - bilan de santé de l'aréna
- 13.3 Affichage- moniteur et monitrice au camp de jour 2026
- 13.4 Salon du livre 2026
- 13.5 Contribution C.R.S.B.P. 2026 - bibliothèque
- 13.6 Achats de livres - bibliothèque
- 13.7 Entente - Société d'Agriculture de Bécancour
- 13.8 Mandat pour un bilan de santé au presbytère
- 13.9 Demande d'hébergement du site SHGLB

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur François Pépin, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous. Le maire félicite le comité des Loisirs de St-Pierre-les-Becquets inc. pour l'activité de Randonnée aux flambeaux qui a été un succès.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

43-02-2026



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PROCÈS-VERBAUX

44-02-2026

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux

APPUYÉE DE : Monsieur Dominic Beaudoin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

45-02-2026

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. COMITÉS ET MRC

6.1. MRC

Rien de particulier à ajouter de la part de François Pépin.

6.2. Fête des Bénévoles et nouveaux arrivants



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Les nouveaux arrivants ainsi que tous les bénévoles peuvent s'inscrire pour le 23 mai à un 5 à 7.

6.3. Comité des Loisirs

L'assemblée générale des Loisirs de Saint-Pierre-les-Becquets inc. aura lieu le 24 mars.

7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

46-02-2026

7.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux

APPUYÉE DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 163 796,80 \$ (Salaires: 43 817,69 \$); (Fournisseurs: 119 979,11 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

47-02-2026

7.2. Adoption du règlement de tarification

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est régie par les dispositions du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU que les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

ATTENDU que les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire, par règlement, le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement est refusé par le tiré;

ATTENDU que la Municipalité juge approprié de réviser les tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles et de regrouper toutes les dispositions dans un seul et unique règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Cathy Maheux pour un « Règlement sur la tarification des services municipaux 2026-04 » à la séance ordinaire du 13 janvier 2026 et a présenté le projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

QUE le règlement no 2026-04 soit adopté et qu’il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 – Tarification

La tarification des biens et services offerts par la municipalité est établie selon l’annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ANNEXE A
GRILLE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Aqueduc	Tarifs
Nouveau branchement ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Ouverture ou fermeture de boîte de service sur les heures d’ouverture de la mairie	Gratuit
Ouverture ou fermeture de boîte de service en dehors des heures d’ouverture de la mairie plus localisation d’entrée d’eau	100 \$
Achat d’un compteur d’eau Note : les compteurs d’eau sont fournis et installés gratuitement par la municipalité lors de la construction d’un bâtiment neuf (maison ou commerce).	Coûts réels
Analyses d’eau potable	Coûts réels
Vente d’eau potable (autres municipalités)	8.50 \$ / 1000 litres
Égout (sanitaire et pluvial)	Tarifs
Nouveau branchement ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage du réseau à la suite d’un déversement	Coûts réels des travaux
Ajout ou relocalisation d’un puisard	Coûts réels des travaux
Couvercle de regard ou puisard	Coûts réels
Voirie	Tarifs
Bordure de béton : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Trottoirs : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Pavage : réfection, montée, ajout, etc.	Coûts réels des travaux
Lignage ou balai mécanique	Coûts réels des travaux
Luminaire : ajout ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage, aménagement, installation ou relocalisation d’un ponceau privé	Coûts réels des travaux
Corriger l’état de malpropreté de la chaussée, lorsque sur celle-ci ont été répandus boue, pierre, sable ou divers	Coûts réels des travaux



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

matériaux granulaires en provenance de l'immeuble du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.	
Main-d'œuvre de l'inspecteur municipal ou de l'inspecteur adjoint (incluant camionnette des travaux publics et outils)	100 \$ / heure
Urbanisme et bâtiment	Tarifs
Permis de construction ou rénovation	15 \$
Certificat d'autorisation d'installation septique	15 \$
Dérogation mineure	150 \$
Conciliateur-arbitre en matière de fossé, découvert et clôture mitoyenne	Tarifs
Ouverture de dossier et 10 premières heures de travail (incluant avis de convocation aux gens en mésentente, visites, discussions, actions de conciliation, rédaction d'un rapport d'inspection, ordonnance et entente)	500.00 \$
Pour le travail de la personne désignée (heures au-delà des 10 premières heures incluses dans le 500 \$ de frais d'ouverture de dossier)	50.00 \$ / heure
Déboursés divers (agronome, avocat, arpenteur, ingénieur, transmission de documents, etc.)	Coûts réels
Frais de déplacement	Voir règlement sur les frais de déplacement (MRC)
Transcription et reproduction de documents	Tarifs
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Copie d'un compte de taxes municipales	
Copie d'un règlement municipal	
Copie d'un rapport financier	
Attestation d'un rapport d'événement ou d'accident	
Copie de tout autre document en vertu de la loi sur l'accès à l'information ou autre	
Journal Le petit Romain	Tarifs
Copie d'un numéro du journal	Gratuit
Abonnement au journal pour les gens de l'extérieur de Saint-Pierre-les-Becquets	Gratuit
Frais de poste pour expédition du journal aux gens de l'extérieur de Saint-Pierre-les-Becquets	5 \$ par numéro
Photocopies	Tarifs



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

En noir, pour les organismes de Saint-Pierre-les-Becquets	0.10 \$ la copie
En noir, pour les particuliers	0.50 \$ / la copie
En couleur, pour les organismes OBNL de Saint-Pierre-les-Becquets	gratuit
En couleur, pour les particuliers	1 \$ / la copie
Télécopie	1 \$ / feuille
Procès-verbaux	Tarifs
Frais de poste pour expédition des procès-verbaux	Coûts réels
Bacs roulants	Tarifs
Bac à recyclage	Coût réel
Bac à ordures	Coût réel
Chèque ou ordre de paiement refusé	Tarifs
Chèque (N.S.F.) ou ordre paiement refusé	20 \$/refus
Frais de recouvrement	Tarifs
Premier avis	gratuit
Deuxième avis	15 \$ / envoi recommandé
Objets promotionnels	Tarifs
Épinglette	5 \$
Camp de jour (8 semaines)	Tarifs
Le service est offert sur une période de 8 semaines, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi de 7 h30 à 17 h 30.	1 enfant : 300 \$ 2 ^e enfant 275 \$ Non-résident : 100 \$ supplémentaire / enfant
Bibliothèque	Tarifs
Abonnement résident / non-résident	Résident : gratuit Non-résident : 20\$ / 2 ans Non-résident (famille) 30 \$ / 2 ans Bénévole : gratuit
Perte d'un volume ou périodique	Prix de remplacement
Reliure endommagée	Prix de remplacement
Perte d'un jeu, DVD ou autres	Prix de remplacement
Piscine	Tarifs
Cours d'une durée de 55 minutes (10 semaines) Aquaforme	Résident : 120 \$ Non-résident : 150 \$



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Cours de natation pour bébés et enfants	
Bain libre et longueur	4 \$ 6 \$ non-résident
Carte familiale (2 adultes – 2 enfants)	12 \$ 17 \$ non-résident
Aréna	Tarifs
Hockey mineur de Bécancour	52.50 \$ plus taxes/h
Commission Scolaire de La Riveraine	52.50 \$ plus taxes /h
Activités de glace destinées à une clientèle adulte	153 \$ plus taxes / h
Activités de glace destinées à une clientèle de 18 ans et moins	106 \$ plus taxes /h
Hockey ligue Associés	153 \$ plus taxes /h
RSEQ	80 \$ / h plus taxes
Hockey récréatif	140 \$ taxes incluses 1 ^{er} enfant 70 \$ taxes incluses 2 ^e enfant
Entraîneur privé	80 \$ taxes incluses
Location de salle Jean-Marcel Vézina	110 \$ plus taxes
Activité glace et salle(fête)	140 \$ plus taxes
Patinage libre	gratuit
Hockey libre 13 ans et plus	4 \$
Hockey libre 12 ans et moins	2 \$
Tarifs publicitaires 1 saison (bande)	275 \$ plus taxes
Tarifs publicitaires 3 saisons (bande)	685 \$ \$ plus taxes
Tarifs publicitaires 1 saison (mur)	250 \$
Tarifs publicitaires 3 saisons (mur)	625 \$
Zamboni (3 ans pour 1 côté)	750 \$
Zamboni (3 ans pour 2 côtés)	1000 \$
Remboursement des frais de non-résidence	
La personne inscrite doit résider sur le territoire de Saint-Pierre-les-Becquets au moment de l'inscription.	
1- Les frais réclamés doivent être liés à une activité sportive offerte par une autre Municipalité qui n'est pas offerte à Saint-Pierre-les-Becquets.	
2- Les frais d'inscription doivent être payés en totalité par le parent ou le tuteur légal de l'enfant. Aucun	



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

remboursement ne doit avoir été accordé à la suite d'un abandon ou d'une annulation de l'inscription. La Municipalité se réserve le droit d'exiger au demandeur ou à la municipalité ayant offert le cours, une attestation à l'effet qu'il a été suivi.	
3- Le demandeur doit présenter la facture originale, la preuve de paiement, une preuve de résidence avant le 1 ^{er} novembre de l'année en cours et compléter et signer le formulaire de remboursement.	
4- La Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets rembourse 50 % des frais de non-résidents, jusqu'à un maximum de 350 \$ par personne âgée de 18 ans et moins, par inscription.	
Salle d'entraînement	Tarifs
Abonnement 1 mois	30 \$ résident, étudiant 50 \$ non-résident
Abonnement 3 mois	80 \$ résident, étudiant 135 \$ non-résident
Abonnement 6 mois	140 \$ résident, étudiant 240 \$ non- résident
Abonnement 1 an	255 \$ résident, étudiant 305 \$ non-résident
Puce	5 \$ à vie

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE LE 3 mars 2026.

Dates importantes à retenir	
Avis de motion et présentation du projet du règlement	13 janvier 2026
Adoption du règlement	3 mars 2026
Avis public d'adoption	

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

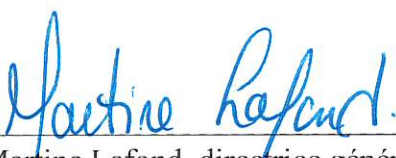


N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

François Pépin, maire


Martine Lafond, directrice générale
et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

48-02-2026

7.3. Formation- gestion contractuelle PL 79

ATTENDU que le gouvernement du Québec a sanctionné, le 25 mars 2025, la *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux* (PL 79);

ATTENDU que cette réforme modifie de façon importante les règles entourant la gestion contractuelle municipale et vise notamment la modernisation des processus ainsi que l'allègement du fardeau administratif;

ATTENDU que la formation intitulée « PL 79 : Réforme de la gestion contractuelle », offerte par l'ADMQ, vise à présenter les changements introduits par la nouvelle *Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM)* et à permettre aux directeurs généraux de se préparer adéquatement à leur mise en œuvre;

ATTENDU QUE cette formation constitue un outil essentiel pour assurer une gestion conforme, efficace et à jour au sein de l'organisation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à s'inscrire à la formation «PL 79: Réforme de la gestion contractuelle » offerte par l'ADMQ au prix de 215 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

49-02-2026

7.4. Mandat pour refonte et modernisation du site WEB municipal

ATTENDU que la population souhaite que la Municipalité puisse communiquer de façon régulière, efficace et moderne;

ATTENDU que le site Web actuel repose sur une technologie non adaptée aux réalités numériques d'aujourd'hui, limitant la capacité de communication de la Municipalité;

ATTENDU que le site actuel présente plusieurs limitations;

ATTENDU qu'au printemps 2025, la Municipalité a entrepris une démarche visant à obtenir des propositions de trois firmes spécialisées en conception de sites Web municipaux, soit :

- Numérique.ca;
- ADN Communications;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

- ZANICOM ;

ATTENDU que l'offre de ZANICOM répond à 100 % des besoins exprimés par la municipalité;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte et octroie le contrat de modernisation du site Web municipal à la firme ZANICOM au montant de 10 395 \$, taxes en sus, selon l'offre déposée ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente pour et au nom de la municipalité;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

50-02-2026

7.5. Autorisation de paiement - Tremblay Bois Avocats inc.

ATTENDU que la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L. a rendu des services professionnels à la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets;

ATTENDU qu'une facture concerne les services professionnels rendus dans le cadre du Service Première Ligne 2025 (réf. 740911/MU), pour un montant total de 1 118,14 \$, taxes incluses;

ATTENDU que les factures concernent des services professionnels généraux (réf. 740001/MU), pour un montant total de 806,15 \$, taxes incluses;

ATTENDU que ces services ont été effectivement rendus et sont conformes aux mandats confiés par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures ci-dessus à Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L pour un montant total de 1 924.29 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

51-02-2026

7.6. Age d'Or - aide financière

ATTENDU que la FADOQ Saint-Pierre-les-Becquets, a transmis à la Municipalité une demande datée du 23 octobre 2025 sollicitant une demande d'aide financière d'un montant de 2 650 \$;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la FADOQ est un organisme sans but lucratif offrant des activités, services et programmes destinés à améliorer la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus de la communauté;

ATTENDU que la Municipalité reconnaît l'importance des activités de la FADOQ et leur contribution sociale sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets accorde à la FADOQ Saint-Pierre-les-Becquets une aide financière de 2 650\$ pour l'année 2026 pour des activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

52-02-2026

7.7. Délégation d'accès et d'autorité pour utiliser RE Web – Relevé d'emploi Web

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, à titre d'employeur, est tenue de produire un Relevé d'emploi (RE) pour tout employé faisant l'objet d'une cessation d'emploi, conformément aux exigences fédérales relatives à l'assurance-emploi;

ATTENDU que Service Canada met à la disposition des employeurs une plateforme sécurisée, RE Web, permettant de produire, soumettre et modifier les Relevés d'emploi de manière électronique;

ATTENDU que le conseil juge nécessaire que l'accès à cette plateforme ainsi que les pouvoirs de production et de transmission des Relevés d'emploi soient confiés à un membre du personnel administratif;

ATTENDU que la greffière-trésorière adjointe, madame Stéphanie Gendron, occupe une fonction lui permettant d'assurer cette responsabilité avec diligence, confidentialité et rigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

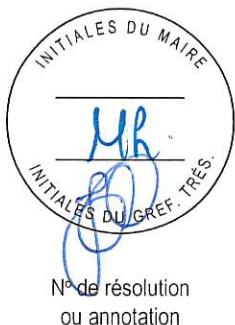
APPUYÉ DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal délègue officiellement à madame Stéphanie Gendron, greffière-trésorière adjointe, l'accès complet au portail RE Web – Relevé d'emploi Web de Service Canada, incluant la création, la modification, la signature électronique et la transmission des Relevés d'emploi pour l'ensemble des employés de la municipalité;

QUE cette autorisation inclut la capacité de gérer le compte employeur associé à la municipalité sur RE Web, notamment la mise à jour des informations administratives requises par Service Canada;

QUE la greffière-trésorière adjointe soit également autorisée à communiquer directement avec le Centre de services aux employeurs de Service Canada pour résoudre toute problématique liée à RE Web, à l'accès ou à la transmission des Relevés d'emploi;



53-02-2026

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE cette délégation demeure en vigueur tant qu'elle n'est pas modifiée, suspendue ou révoquée par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.8. Signataires des chèques

ATTENDU que cette résolution autorise la nomination de Stéphanie Gendron, au poste de greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets en date du 3 mars 2026;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne afin d'autoriser les signataires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne à compter du 3 mars 2026

- **Stéphanie Gendron, greffière-trésorière adjointe en remplacement d'Annie Lebel**

QUE cette personne puisse également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, pour tous les comptes détenus à Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne;

QUE le conseil autorise Stéphanie Gendron en tant qu'administratrice principale du service en ligne : AccèsD Affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9. RÉSEAU ROUTIER

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.



Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

10.2. Affichage du poste inspecteur municipal adjoint

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite assurer le bon fonctionnement et l'efficacité de ses services municipaux, notamment en matière de travaux publics, d'entretien des infrastructures et de suivi auprès des citoyens;

ATTENDU que la charge de travail actuelle et les besoins opérationnels justifient l'ajout d'un inspecteur municipal adjoint;

ATTENDU que la directrice générale recommande l'affichage du poste afin de procéder au recrutement d'une personne qualifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'affichage du poste d'inspecteur municipal adjoint, selon les conditions et les responsabilités décrites dans l'offre d'emploi;

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à la diffusion de l'offre d'emploi par les moyens jugés appropriés (site Web municipal, réseaux sociaux, affichage local, Le petit Romain, plateformes d'emploi, etc.);

QUE la directrice générale et le maire soient mandatés pour analyser les candidatures, mener les entrevues et présenter ses recommandations au conseil municipal en vue de l'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

55-02-2026

10.3. Renouvellement du service Flygtcloud - postes de pompage assainissement des eaux usées

ATTENDU que la municipalité a reçu une soumission de POMPEX inc. pour le service FLYGT CLOUD couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE ce service est requis pour les postes :

- Demers
- Principal
- Effluent

ATTENDU que la soumission est au montant de total 2 924,96 \$ taxes comprises

ATTENDU que le conseil juge cette dépense nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Dominic Beaudoin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement à POMPEX inc. pour un montant total de 2 924,96 \$, taxes comprises, conformément à la soumission reçue pour le service FLYGT CLOUD 2026.



N° de résolution
ou annotation

56-02-2026

57-02-2026

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.4. Achat de quatre compteurs d'eau

ATTENDU que la municipalité doit procéder à l'acquisition de quatre (4) nouveaux compteurs d'eau pour des constructions résidentielles neuves;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux
APPUYÉE DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de quatre (4) compteurs d'eau au montant de 945,37 \$ taxes et transport inclus auprès de Réal Huot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME ET BÂTIMENT

12.1. Nombre de permis en février 2026

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 4 permis en février 2026 pour un montant total de 379 000 \$.

12.2. Autorisation pour la signature des servitudes nécessaires aux travaux d'aqueduc, d'égout et de pluvial

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets doit obtenir certaines servitudes sur des propriétés privées de ses infrastructures municipales d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de ses travaux qui ont été exécutés dans le cadre de son projet d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU que chaque servitude doit faire l'objet d'un acte notarié inscrit au registre foncier du Québec;

ATTENDU que la notaire Me Sonia Sarazin est mandatée pour préparer et recevoir les actes de servitude au montant approximatif de 1 025 \$ taxes incluses par servitude;

ATTENDU que la municipalité doit assumer les frais relatifs à ces servitudes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux
APPUYÉE DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil autorise la préparation et la signature de tous les actes de servitude nécessaires pour les travaux municipaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur les propriétés concernées;

QUE le conseil mandate Me Sonia Sarazin, notaire, pour la préparation, la réception et l'inscription au registre foncier des actes de servitude requis;

QUE les frais liés aux actes de servitude, incluant honoraires et déboursés, estimés à environ 1 025 \$ par servitude, soient assumés entièrement par la municipalité;

QUE le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

58-02-2026

12.3. Formation de deux membres du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que la formation des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) constitue une exigence obligatoire afin d'assurer le bon fonctionnement du comité et la qualité des recommandations faites au conseil municipal;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre la formation obligatoire intitulée « CCU », au montant de 183,96 \$ par personne;

ATTENDU que les membres du CCU Cathy Maheux et Claude Paquette doivent suivre cette formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les membres du Comité consultatif d'urbanisme, Cathy Maheux et Claude Paquette, à participer à la formation obligatoire « CCU » offerte par la FQM au montant de 183,96 \$ par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.4. Avis de Motion du règlement 2026-05 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité

Cathy Maheux donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2026-05 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le règlement vise à :

- Régir l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité.



Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

12.5. Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 2026-05 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

ATTENDU que la Loi 69 intitulée Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi 69, la Municipalité doit assurer l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU que le conseil municipal a les pouvoirs en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel d'adopter un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 3 mars 2026 par Cathy Maheux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets dépose et adopte le premier projet de règlement # 2026-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.6. Avis de Motion modifiant le règlement de zonage numéro 2011-159

Yvon Potvin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2026-06 modifiant le règlement de zonage # 2011-159

Le règlement vise à :

- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- ajuster la liste des revêtements extérieurs;
- abroger l'annexe 3.

60-02-2026

12.7. Dépôt et adoption du projet de règlement # 2026-06 modifiant le règlement de zonage # 2011-159

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

ATTENDU que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets peut amender ledit règlement;

ATTENDU que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter une terminologie en lien avec le nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajuster la liste des revêtements extérieurs;



Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que le conseil municipal entend abroger l'annexe 3 sur les éléments susceptibles d'approbation référendaire afin que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit la référence;

ATTENDU que le présent projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 3 mars 2026 par Yvon Potvin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets dépose et adopte le projet de règlement # 2026-07 modifiant le règlement de zonage # 2011-159.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.8. Avis de Motion modifiant le règlement de lotissement numéro 2011-160

Louis-Vincent Legault donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2026-07 modifiant le règlement de lotissement # 2011-160

Le règlement vise à :

- Permettre le remembrement d'un terrain.

61-02-2026

12.9. Dépôt et adoption du projet de règlement # 2026-07 modifiant le règlement de lotissement # 2011-160

ATTENDU que le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

ATTENDU que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets peut amender ledit règlement;

ATTENDU que le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain;

ATTENDU que le présent projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 3 mars 2026 par Louis-Vincent Legault;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets dépose et adopte le projet de règlement # 2026-07 modifiant le règlement de lotissement # 2011-160.



Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. LOISIRS ET CULTURE

62-02-2026

13.1. Entente de l'Association du Hockey Mineur de Bécancour

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets désire renouveler l'entente concernant l'utilisation de l'aréna (centre culturel et sportif) avec l'Association du Hockey Mineur de Bécancour (AHMB);

ATTENDU que l'entente stipule que l'AHMB se doit de conserver au moins un représentant du territoire de Bécancour-Est à son conseil d'administration, et que les municipalités visées sont : Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Saint-Pierre-les-Becquets;

ATTENDU que le tarif des heures de glace offertes à l'AHMB doit demeurer équivalent à celui offert par la Ville de Bécancour;

ATTENDU que les tarifs établis pour l'utilisation de la glace sont :

Saison 2025-2026 : 51 \$/heure + taxes

Saison 2026-2027 : 52,50 \$/heure + taxes

ATTENDU que les jeunes résidant dans les municipalités contributives du secteur de Bécancour-Est sont exemptés de surcharge d'inscription tant que l'entente intermunicipale demeure en vigueur;

ATTENDU que l'entente s'applique aux saisons 2025-2026 et 2026-2027;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets accepte les termes de l'entente avec l'Association du Hockey Mineur de Bécancour (AHMB);

QUE les tarifs de location de glace applicables soient établis à 51 \$/heure plus taxes pour la saison 2025-2026 et 52.50 \$/heure plus taxes pour la saison 2026-2027;

QUE la directrice générale ainsi que le maire soient autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

63-02-2026

13.2. Mandat à Techni-Consultant - bilan de santé de l'aréna

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite obtenir des services professionnels d'analyse, d'accompagnement et de soutien administratif dans le cadre du projet concernant l'aréna régional;



Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la firme Techni-Consultant inc. a déposé une offre de services datée du 24 février 2026;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de mandater Techni-Consultant inc. pour procéder à l'analyse, à l'accompagnement technique et administratif, ainsi qu'au dépôt de la demande d'aide financière (PAFIRSPA);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets accorde à Techni-Consultant inc. le mandat décrit à leur offre de services numéro 00975, pour un montant total estimé de 9 532,50 \$, taxes en sus, plus les frais applicables;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'étape d'accompagnement durant le contrat professionnel sera facturée au taux horaire en fonction des heures réellement effectuées;

QUE les frais de déplacement au taux de 0,72\$/km soient autorisés conformément à l'offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

64-02-2026

13.3. Affichage- moniteur et monitrice au camp de jour 2026

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets offre un camp de jour estival pour les jeunes du milieu;

ATTENDU que la planification du camp de jour 2026 nécessite l'embauche de personnel qualifié pour assurer la sécurité, l'animation et la supervision des enfants;

ATTENDU qu'il est essentiel de procéder à l'affichage d'un poste de moniteur ou monitrice afin de combler les besoins en ressources humaines pour la saison estivale 2026;

ATTENDU que la directrice générale et la coordonnatrice du camp de jour sont responsables du processus d'affichage et de recrutement du personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'affichage d'un poste de moniteur ou monitrice pour le camp de jour 2026;

QUE l'affichage soit effectué selon les procédures internes habituelles, incluant les plateformes municipales et tout autre moyen jugé approprié;

QUE la coordonnatrice du camp de jour soit autorisée à procéder à l'affichage, à recevoir les candidatures et à effectuer le processus de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



65-02-2026

N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

13.4. Salon du livre 2026

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets reconnaît l'importance de la formation continue, du développement des compétences et de l'enrichissement culturel pour les bénévoles de la bibliothèque municipale;

ATTENDU que la participation au Salon du livre de Trois-Rivières 2026 permettra aux bénévoles d'explorer de nouvelles offres littéraires, de rencontrer des éditeurs, d'améliorer leurs connaissances et de soutenir la mission culturelle de la bibliothèque;

ATTENDU que quatre (4) bénévoles ont manifesté leur intérêt à participer à cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets autorise la participation de quatre (4) bénévoles de la bibliothèque municipale au Salon du livre 2026 de Trois-Rivières;

QUE la Municipalité s'engage à défrayer l'ensemble des coûts liés à cette participation, incluant :

- les frais d'entrée à l'événement;
- les repas pour la durée de l'activité;
- les frais de déplacement, remboursés selon la politique municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

66-02-2026

13.5. Contribution C.R.S.B.P. 2026 - bibliothèque

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

ATTENDU que le CRSBP a transmis à la Municipalité la contribution annuelle 2026 conformément à la convention de services;

ATTENDU que cette contribution comprend :

Contribution municipale régulière (4,85 \$ par citoyen) pour un total de 5 820,00 \$;

Cotisation au développement de la collection régionale (1,56 \$ par citoyen) pour un total de 1 872 \$;

Frais d'accès aux bases de données : 125,00 \$;

Frais de soutien au SIGB (2026) : 2 accès à 482,49 \$ chacun, pour un total de 964,98 \$;

ATTENDU que la contribution annuelle doit être payée au plus tard le 31 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux



Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

APPUYÉE DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets autorise le paiement de la facture au montant total de 10 097,08 \$, au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

QUE ce paiement couvre la contribution annuelle 2026 et les frais informatiques selon la convention de services en vigueur;

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder au paiement et à effectuer toute opération administrative nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

67-02-2026

13.6. Achats de livres - bibliothèque

ATTENDU que la bibliothèque municipale doit procéder à l'acquisition de nouveaux ouvrages afin de répondre aux besoins des usagers et d'assurer un renouvellement constant de sa collection;

ATTENDU que certaines librairies situées à Victoriaville et à Trois-Rivières offrent une variété de titres et des conditions avantageuses pour l'achat de livres;

ATTENDU que quatre (4) bénévoles de la bibliothèque municipale ont offert de se déplacer afin de procéder à ces achats pour le compte de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets autorise quatre (4) bénévoles de la bibliothèque à se rendre à Victoriaville et à Trois-Rivières pour effectuer l'achat de livres destinés à la collection municipale;

QUE la Municipalité assume les frais de déplacement selon le taux de kilométrage en vigueur ainsi que les frais de repas selon les politiques municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

68-02-2026

13.7. Entente - Société d'Agriculture de Bécancour

ATTENDU que l'entente avec la Société d'agriculture de Bécancour est à renouveler pour 2026;

ATTENDU que l'entente a été présentée aux élus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :



N° de résolution
ou annotation

69-02-2026

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente avec la Société d'agriculture de Bécancour pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13.8. Mandat pour un bilan de santé au presbytère

ATTENDU que la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets désire obtenir un bilan de santé complet du presbytère afin d'évaluer son état actuel et de planifier les interventions à court, moyen et long terme ;

ATTENDU que Détection Thermique JD a présenté un devis pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que le devis soumis est de 2 408,73 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets octroie à Détection Thermique JD le mandat de réaliser un bilan de santé complet du presbytère conformément au devis n° 1002;

QUE le conseil approuve le montant total de 2 408,73 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

70-02-2026

13.9. Demande d'hébergement du site SHGLB

ATTENDU que la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets supporte historiquement la mission de la Société d'histoire (SHGLB) et contribue à la diffusion de son contenu à la population;

ATTENDU que la SHGLB a transmis une demande officielle visant à assurer l'hébergement de son site internet à partir de mai 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de St-Pierre-les-Becquets autorise le paiement des frais d'hébergement du site internet de la SHGLB à compter de mai 2026, selon les modalités fournies par l'organisme;

QUE la directrice générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour intégrer cet hébergement dans les opérations informatiques municipales, incluant la gestion des serveurs et tout soutien technique requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14. AFFAIRES NOUVELLES



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 37 et se termine à 20 h 03.

71-02-2026

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

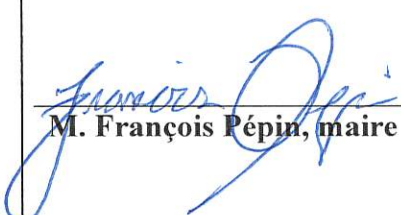
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


M. François Pépin, maire


Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière